



COMMUNIQUE DE PRESSE

Fos sur Mer, le 7 novembre 2013

Incendie sur le centre de traitement multifilière des déchets EveRé **POINT DE SITUATION AU 7 NOVEMBRE 2013**

Le dispositif des sapeurs pompiers a été levé

Les sapeurs pompiers ont quitté le site hier soir. Seul un camion de lutte est resté à disposition sur site par sécurité. Il devrait quitter le site aujourd'hui dans la soirée. Nos salariés réalisent maintenant une surveillance soutenue sur l'ensemble du site.

Les sapeurs pompiers, avec qui en temps normal des exercices réguliers sont organisés, ont effectué un travail remarquable.

L'enquête sur la recherche de la cause du sinistre a débuté

Depuis mardi, une enquête diligentée par la Police Nationale, épaulée par un expert judiciaire, est en cours et devrait se poursuivre durant une semaine. Aucune date n'est encore avancée pour le résultat de cette enquête. La cause est toujours inconnue. Seul le lieu du départ de feu est identifié : le bâtiment de tri secondaire, dans lequel aucune matière combustible n'est entreposée.

L'état des lieux des dommages s'affine

L'Unité de Méthanisation (digesteurs) ainsi que les systèmes de valorisation énergétique du biogaz et les tubes de pré-fermentation n'ont pas été touchés.

En ce qui concerne Énergétique, qui n'a pas été dans le périmètre de l'incendie, un audit approfondi a mis au jour quelques dommages l'Unité de Valorisation occasionnés de façon indirecte par les effets de l'incendie. Des investigations complémentaires vont être réalisées sur les pièces en question. Ces dernières seront réparées ou remplacées dans les meilleurs délais (réchauffeurs d'air sur les lignes 1 et 2, caisson d'entrée d'air primaire sur la ligne 2).

Les prélèvements pour analyses ont été effectués

Comme prévu avec les Services de l'État, un plan de prélèvement a été mis en œuvre pour confirmer la première analyse livrée le 3 novembre.

EveRé a réalisé un ensemble d'échantillonnages de sols de surface, d'herbes et de lichens autour du site, soit environ une quarantaine d'échantillonnages en tout, qui doivent se finir aujourd'hui. Les échantillonnages ont été faits dans des zones très diverses : sous le cône de dispersion des fumées, chez les industriels voisins (Lyondell, Kem'One, Ascometal, Terminal Conteneurs), en zones naturelles, en zones agricoles, en zones d'habitation.

AirPaca a également installé plusieurs jauges de retombées, dont une sur la commune de Port-Saint-Louis.

Les analyses ont été demandées en urgence aux laboratoires afin de fournir dans les plus brefs délais ces éléments aux Services de l'état.

Comme il en est d'usage, une communication particulière sera faite une fois les résultats obtenus.

.../...

Un calendrier de reprise d'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique

Cet incendie n'a aucun impact sur la collecte des déchets des habitants de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole. Les déchets de la CUMPM sont actuellement envoyés vers des centres de stockage situés dans le département des Bouches du Rhône.

Suite à l'état des lieux plus précis de ces derniers jours, il a été proposé ce jour un calendrier aux Services de l'Etat et à la CUMPM :

- > **Redémarrage de la Ligne 1, le 13/11/2013** : fonctionnement dans un premier temps avec les déchets combustibles triés déjà présents en fosse 3, puis proposition d'alimentation ensuite avec des OMR bruts
- > **Redémarrage de la Ligne 2, le 13/12/2013**

Du fait de ce redémarrage partiel, **les apports d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la CUMPM sur le centre devraient pouvoir redémarrer dès le 20/11/2013**, et ce de façon progressive selon le calendrier suivant :

- > **Réception OMR du Centre de Transfert (CT) Sud de Marseille : 20/11/13**
- > **Réception OMR CT Sud + ½ CT Nord : 28/11/13**
- > **Réception OMR CT Sud + CT Nord : 13/12/13**

Ainsi, **au 13/12/2013, EveRé sera en mesure de traiter 85% des Ordures Ménagères de la CUMPM**. La part résiduelle (issue des Centres de Transfert d'Ensuès et de La Ciotat) sera envoyée en centre de stockage jusqu'à la fin de l'année.

L'Unité de Valorisation Énergétique traitera alors des Ordures Ménagères Résiduelles brutes, c'est-à-dire qui ne passeront pas par les phases de tri primaire. L'installation peut techniquement tout à fait traiter ce type de déchets, et fonctionnera à l'instar d'autres installations voisines comme l'UVE de Toulon, de Nîmes ou d'Avignon.

A noter que cet incident n'a aucun impact sur le dispositif de tri et de collecte sélective animé par la CUMPM, puisque les déchets arrivant sur le CTM sont des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), déjà triées par les ménages. Ce qui est trié à la source par les ménages continuera à être envoyé vers des centres de tri pour faire le recyclage. Notre centre de tri ne réalisant qu'un tri « complémentaire » des recyclables.

L'estimation des travaux est en cours

La priorité est au déblaiement des débris, et à leur acheminement vers des centres de traitement adaptés. Parallèlement, une évaluation précise des dommages ainsi qu'un chiffrage et une estimation de la durée des travaux pour une remise en état du site dans sa configuration d'origine sont en cours. La volonté est de redonner à EveRé ce qui fait sa particularité sur le territoire français, à savoir sa capacité de tri, et sa double capacité de valorisation des déchets (organique et énergétique).

Des mesures sociales à l'étude

Le site ayant été impacté de façon importante par ce grave sinistre, le Comité d'Établissement et les salariés sont régulièrement informés des recherches de solutions qui sont en cours, en collaboration avec les Services de l'État et la direction du groupe URBASER, pour faire face à cette situation extraordinaire.

Contact Presse

Bérenger SATEL-PONGY // Responsable Environnement et Communication d'EveRé

Tél : 04 42 05 76 11 / Port : 06 29 50 34 98 / Mail : b.saltel@evere.fr